



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Strasbourg, le **25 JAN. 2012**

Rectorat

**Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement**

**Service des personnels
d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation
et de surveillance**

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt

Téléphone

03 88 23 35 11

Fax

03 88 23 38 76

Mél.

ce.drh

@ac-strasbourg.fr

Référence :

12-Détach pers dir sup.doc

Adresse des bureaux

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur

à

Messieurs les présidents des universités de
Strasbourg et Mulhouse
Monsieur le directeur de l'INSA
Monsieur le directeur de l'ENSC de Mulhouse
Monsieur le directeur du CROUS
Monsieur le directeur du CREPS
Monsieur le directeur du CRDP

Objet : détachement dans le corps des personnels de direction pour l'année 2012.
Référence : note de service n° 2011-214 du 5 décembre 2011 (BO n°1 du 5 janvier 2012).

J'attire votre attention sur les modalités de détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 au titre de l'année 2012.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants :

- pour un détachement dans le grade de personnel de direction de 2^{ème} classe

- 1) être fonctionnaire de catégorie A, justifier de 10 années de services effectifs dans cette catégorie et appartenir soit à un corps de personnels enseignants du premier ou du second degré ou à un corps de personnels d'éducation ou d'orientation, soit à un corps d'administration relevant du ministre de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 (ADAENES, APAENES).
- 2) être fonctionnaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ou magistrat, appartenir à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et justifier de dix années de services effectifs en catégorie A.

- pour un détachement dans le grade de personnel de direction de 1^{ère} classe :

- 1) être fonctionnaire de catégorie A, justifier de 10 années de services effectifs dans cette catégorie et appartenir soit à un corps de professeurs agrégés et assimilés, à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences ou à un

corps d'inspection, soit à un corps d'administration relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985 et avoir au moins atteint l'indice brut 728 (CASU).

- 2) être fonctionnaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ou magistrat, appartenir à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, avoir au moins atteint l'indice brut 728 et justifier de 10 années de services effectifs en catégorie A.

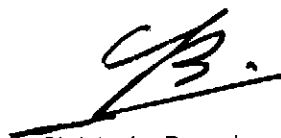
Le dossier de candidature est à demander dans les meilleurs délais au bureau DPAAE1 en téléphonant au 03.88.23.35.12 ou 03.88.23.35.11.

Il devra être complété et retourné par le candidat au cabinet de l'inspecteur d'académie du département d'affectation accompagné d'une lettre de motivation **pour le 15 février 2012, délai de rigueur.**

L'ensemble des dossiers de candidature seront ensuite transmis pour le 14 mars 2012 au bureau DPAAE1 par les inspecteurs d'académie qui proposeront un avis sur chaque dossier après entretien avec l'intéressé.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le recteur de l'académie et par délégation,
Pour le secrétaire général de l'académie et par
délégation,
Le secrétaire général adjoint de l'académie,
directeur des ressources humaines,



Christophe Basquin